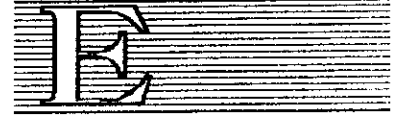


46127

46127



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.19/15  
16 février 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Vingt-huitième session de la Commission/  
dix-neuvième réunion de la Conférence  
des ministres

Libreville (Gabon)  
12 - 16 avril 1993

Libreville (Gabon)  
19 - 22 avril 1993

**RAPPORT SUR LA FUTURE FONDATION AFRICAINE POUR LA RECHERCHE  
ET LE DEVELOPPEMENT (AFRAND)**

## I. INTRODUCTION

1. L'idée d'une fondation africaine pour la recherche et le développement (AFRAND) a été lancée par l'Académie africaine des sciences (AAS) et le Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (CIPEI). Pour concrétiser cette idée, une équipe spéciale présidée par le Général Olusegun Obasanjo a été mise sur pied. Par la suite, l'équipe spéciale a désigné en 1991 trois consultants chargés de réaliser une étude de pré faisabilité. Pour mener à bien cette étude, un document de base intitulé "The African Foundation for Research and Development: The basis for a continental support system-Designing a new programme of science-led development in Africa" (Fondation africaine pour la recherche et le développement: la base d'un système d'appui continental-Conception d'un nouveau programme de développement en Afrique dont le moteur est la science) a été fourni. Deux rapports ont été élaborés: l'un est fondé sur la recherche bibliographique à l'Académie africaine des sciences et sur des interrogatoires directs dans les institutions de 11 pays africains choisis dans les cinq sous-régions et l'autre est axé sur l'expérience personnelle et sur des entretiens avec les parties intéressées dans les régions orientales et semi-occidentales des Etats-Unis et de l'Europe occidentale; les personnes interrogées étaient assez représentatives de la communauté des bailleurs de fonds. La synthèse de ces deux rapports a permis d'élaborer le rapport de pré faisabilité sur la base duquel les actuels consultants (D.A.Bekoe, H.W.O. Okoth-Ogendo et B. Onimose) ont été désignés en août 1992.

2. Les consultants ont très tôt établi des contacts avec les trois principales organisations continentales, à savoir la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) grâce à des visites de courtoisie et des discussions détaillées. Il leur a été suggéré d'adresser un aide-mémoire à leur secrétariat commun s'ils voulaient obtenir les avis et l'appui de ces organisations. Ceci a été fait.

3. Les éléments essentiels de la Fondation exposés dans le présent document sont les suivants:

- a) Justification de l'AFRAND;
- b) Objectifs spécifiques;
- c) Eléments d'administration et de gestion;
- d) Priorités et modalités d'exécution du programme;
- e) Financement; et
- f) Lancement de l'AFRAND.

## II. JUSTIFICATION DE L'AFRAND

4. Dans la plupart des pays africains, certaines ressources humaines et certaines infrastructures institutionnelles pour la recherche scientifique et technique ont été développées. En dépit des travaux de recherche effectués jusqu'à présent, il y a peu de mécanismes systématiques pour transformer les résultats de la recherche en applications commerciales pratiques. Un problème connexe est le fait que les entrepreneurs africains ont besoin d'idées et de technologie pour pouvoir continuer leur activité économique. Par conséquent des mécanismes sont nécessaires pour les applications pratiques des résultats de la recherche et les brevets (local et étranger) et la fourniture d'un appui scientifique et technique en vue de résoudre les problèmes industriels des entrepreneurs africains.

5. A long terme, l'Afrique doit produire ses propres ressources pour de telles activités qu'il s'agisse de ressources humaines, d'infrastructure ou de financement.

## III. OBJECTIFS

6. Les objectifs de l'AFRAND sont les suivants:

- a) Promouvoir la collaboration au niveau continental dans le domaine des questions qui permettront de lancer et de soutenir les programmes de développement impulsés par la science en Afrique;

b) Etablir, pour commencer, un programme quinquennal à court terme fondé sur un fonds d'affectation spéciale à but spécifique pour promouvoir la recherche scientifique appliquée compatible avec les objectifs du développement économique local et national;

c) Assurer la mobilisation de ressources financières au profit des principaux domaines prioritaires d'intérêt régional et continental en matière de développement social et économique et pour lesquels la science et la technique sont des éléments nécessaires;

d) Etre en fin de compte le point focal pour la mise en place d'un fonds de dotation pour le soutien à long terme des programmes de base dans les secteurs prioritaires de recherche-développement, un accent particulier étant mis aussi bien sur les aspects de développement que sur la commercialisation des résultats de la recherche;

e) Devenir l'un des principaux organes techniques en Afrique pour assurer la jonction entre la recherche-développement et le développement aux niveaux national et régional dans des domaines essentiels d'intérêt général tels que l'agriculture, l'environnement, l'éducation, la santé, la culture et l'industrialisation.

#### IV. ADMINISTRATION ET GESTION

7. Une structure d'administration et de gestion à deux phases est proposée pour le court terme et le long terme. Pour le court terme, la gestion devrait être assurée par:

a) Les initiateurs et les actuels soutiens de l'AFRAND, à savoir l'AAS, la BAD, la CEA, la Carnegie Corporation de New York et la Fondation Rockefeller;

b) Un groupe de soutien qui comprendra la BAD, la CEA, l'OUA, des représentants d'organisations régionales telles que la ZEP, la CEDEAO, la CEEAC, l'Union du Maghreb et la SADCC, des représentants d'organisations techniques telles que l'Association des universités africaines, le Centre régional africain de technologie (CRAT), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) ainsi que les principaux organismes de développement tels que le PNUD et la Coalition mondiale pour l'Afrique. Le Groupe de soutien désignera:

i) le Directeur de l'AFRAND;

ii) le Conseil d'administration qui sera chargé d'élaborer les politiques de la Fondation et de surveiller l'exécution de ses programmes sous la supervision du Directeur. Le Directeur assurera le secrétariat du Groupe;

c) Le Conseil d'administration nommera un conseil consultatif technique comprenant des représentants de la BAD, de la CEA, de l'AAS et de l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS), d'éminents hommes de sciences d'Afrique et de la communauté mondiale qui travailleront à titre personnel. Le Conseil consultatif technique veillera à ce que l'AFRAND s'efforce de maintenir un niveau d'excellence dans l'accomplissement de sa mission pour un développement impulsé par la science.

8. L'administration et la gestion à long terme seront assurées par quatre organes principaux:

a) Le Groupe de soutien et d'autres contributeurs au fonds de dotation qui surveillent les activités de l'AFRAND;

b) Le Conseil d'administration nommé par le Groupe de soutien et chargé de surveiller l'exécution des programmes de l'AFRAND;

c) Une assemblée scientifique se réunissant tous les quatre ans pour évaluer les performances et examiner les stratégies à moyen terme; et

- d) Un secrétariat dirigé par le Directeur, responsable de la gestion au jour le jour.

Le Directeur sera membre de droit du Groupe de soutien sans droit de vote et assurera le secrétariat du Conseil d'administration.

9. Lors des discussions menées jusqu'ici sur les questions essentielles de structure, d'organisation et d'administration, il a été proposé:

- a) De faire la distinction entre deux catégories d'institutions:

- i) Les institutions africaines qui doivent être pleinement engagées dans la prise de décisions; et
- ii) Les institutions étrangères qui joueront un rôle d'appui.

b) Que l'expérience de certaines institutions africaines dans le domaine de la commercialisation et de l'accès aux capitaux à risque soit largement mise à profit.

#### **V. LE ROLE DU FORUM DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT IMPULSE PAR LA SCIENCE (RANDFORUM) DANS LA GESTION DE L'AFRAND**

10. Lors d'un atelier sur la planification tenu en septembre 1991 auquel ont participé trois institutions, à savoir l'AAS, le TWAS et le CIPEI ainsi qu'un représentant des bailleurs de fonds, l'Agence suédoise pour la coopération dans la recherche avec les pays en développement (SAREC), il a été convenu de s'efforcer de coordonner et d'harmoniser l'utilisation des résultats de la recherche pour le développement à long terme de l'Afrique. Il a été décidé de lancer une nouvelle initiative pour assurer le développement de l'Afrique grâce à la science. Le programme d'action requis devait être entrepris grâce à un nouvel arrangement institutionnel qui serait autonome sur le plan de sa gestion et indépendant des trois principales institutions quant à ses activités. La nouvelle institution, le RANDFORUM, devait être organisée en tant que société privée, apolitique et sans but lucratif.

11. La société qui a été créée conformément aux lois kényennes en tant qu'organisation de bienfaisance sans but lucratif en septembre 1992 a son siège à Nairobi. L'acte de création de la société prévoit un conseil d'administration qui comprend six membres fondateurs (un expert en affaires internationales, un sociologue, un spécialiste de géopolitique et d'environnement, un chimiste, un agronome et un biologiste) et six administrateurs cooptés (principalement dans les domaines de la science et des politiques, représentant l'Afrique francophone, l'Afrique australe et l'Afrique du Nord, les Amériques, l'Europe et l'Extrême-Orient) nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. La société a désigné le Professeur Thomas R. Odhiambo, Directeur des programmes de base qui est l'expert scientifique en chef et chef du service administratif. La société et son Conseil d'administration ont commencé à fonctionner le 1er octobre 1992.

12. La société a passé un mémorandum d'accord avec chacune des trois institutions scientifiques fondatrices (AAS, TWAS et CIPEI). Ces accords visent à faciliter les opérations de la société et à protéger les intérêts de ces institutions et ceux d'autres institutions participantes. Des accords de ce type seront signés de temps à autre avec diverses organisations nationales, régionales, continentales et internationales pour la réalisation d'objectifs mutuellement avantageux.

13. L'équipe spéciale de l'AFRAND qui comprend les initiateurs du RANDFORUM a accepté que celui-ci agisse au début comme le nouveau point focal de l'AFRAND. A cet égard, le RANDFORUM coordonnera toutes les activités de l'AFRAND jusqu'à ce qu'un directeur soit nommé et qu'un secrétariat soit mis en place et soit prêt à assurer la gestion de l'AFRAND.

## VI. PRIORITES ET MODALITES D'EXECUTION DU PROGRAMME

14. Au départ, l'activité essentielle de l'AFRAND se limitera à gérer un système de bourses octroyées à des chercheurs ou à des groupes de chercheurs des institutions africaines sur la base du mérite. Ses objectifs seront l'établissement de moyens institutionnels, le recrutement, la formation à court terme et le maintien dans les institutions des meilleurs chercheurs possibles. Pour promouvoir ces objectifs intermédiaires, chaque bourse sera complète et comportera aussi bien les dépenses de recherche indirectes que directes. Outre les domaines spécifiques de recherche, cette approche est celle qui est susceptible d'attirer le financement des amis de l'Afrique et des donateurs à travers le monde.

15. Les domaines de recherche prioritaires comprendront:

- a) La mise en valeur durable des ressources naturelles et la valorisation des matières premières;
- b) La transformation des produits halieutiques et agricoles;
- c) La petite et la moyenne industrie;
- d) L'énergie, en particulier les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la bonne utilisation de l'énergie;
- e) La biotechnologie, y compris la mise au point de moyens diagnostiques et la production de médicaments à base de plantes;
- f) La politique en matière de technologie.

16. A long terme, on soutiendra également:

- a) Les procédés et l'infrastructure industriels et techniques, y compris l'équipement et les installations d'usinage, les fonderies et les unités de conception assistée par ordinateur;
- b) Les installations de génie chimique;
- c) Les sciences des matériaux;
- d) Les systèmes d'information industrielle y compris l'information sur les brevets.

17. Un appui sera accordé à l'expérimentation grâce à des usines pilotes et à la fourniture de capitaux à risque.

## VII. FINANCEMENT

18. A court terme, le financement pourra être assuré grâce à des dons provenant :

- a) d'institutions gouvernementales telles que la BAD, le PNUD, l'ONUDI, la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Europe;
- b) des Etats membres de l'OUA et de gouvernements du monde;
- c) du secteur privé en Afrique;

d) d'institutions publiques ou gouvernementales telles que le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI), l'Agency for International Development des Etats-Unis, l'Agence suédoise pour la coopération dans la recherche avec les pays en développement (SAREC), l'Agence canadienne de développement international (ACDI);

e) des institutions donatrices privées telles que le Fonds de l'OPEP pour le développement international, la Carnegie Corporation de New York et les Fondations Ford et Rockefeller.

19. Les contributions des sources susmentionnées dont certaines pourraient être affectées à des domaines spécifiques alimenteront un fonds à but spécifique à partir duquel l'AFRAND effectuera des déboursements. Ce fonds devrait être la principale source de financement pour l'AFRAND dans le court terme. Il pourrait être complété par le co-financement de projets et de programmes spécifiques avec d'autres organismes de financement. Il est proposé que l'AFRAND commence ses activités après que des contributions d'un montant total de 20 millions de dollars auront été annoncées pour le fonds. En attendant, un capital de lancement d'environ 1 million de dollars devrait être recueilli auprès des mêmes sources pour les dépenses concernant le noyau administratif de la Fondation. Cette somme devrait permettre de maintenir en service un personnel de base d'une dizaine de personnes pendant 5 ans.

20. Si l'examen de l'AFRAND à l'issue de la quatrième année se révélait positif, le financement à long terme serait fondé sur un fonds de dotation fonctionnant simultanément avec le fonds à but spécifique. Les principales sources possibles d'alimentation du fonds de dotation seront notamment:

a) le futur fonds de développement pour l'Afrique; c'est un fonds d'un milliard de dollars financé par les Etats-Unis et qui doit satisfaire les besoins humains tels que la santé et l'éducation tout en répondant plus généralement aux besoins économiques du continent;

b) le PNUD qui a contribué à l'Institut pour le renforcement des capacités en Afrique de la Banque mondiale (ACBI) et a également lancé un programme de mise en valeur des ressources humaines;

c) la BAD qui a également versé une contribution à l'ACBI et peut aider l'AFRAND à obtenir des fonds au titre de Lomé IV et à partir d'autres sources;

d) la Banque mondiale qui a versé 10 millions de dollars à l'ACBI, ainsi qu'un montant supplémentaire de 90 millions de dollars de la part d'autres donateurs, au titre de ses programmes portant sur la mise en place de capacités et l'environnement;

e) Lomé IV qui dispose d'environ 1,7 milliard de dollars pour la mise en place de capacités; on peut y accéder par l'intermédiaire des gouvernements africains;

f) des fondations privées qui ont créé des fonds spéciaux de dotation ou soutenu leur création dans d'autres régions du monde, par exemple la Fondation du Chili;

g) les gouvernements africains, sur une base volontaire;

h) des sources bilatérales - pays européens, Etats-Unis, Canada, Japon;

i) des conversions de dettes en investissements scientifiques grâce auxquelles une partie de la dette extérieure de l'Afrique (environ 270 milliards de dollars) pourrait être "convertie" en soutien à la science et à la recherche de la même façon que la dette extérieure d'autres régions est convertie en mesures de protection de la nature et en investissements pour le développement;

j) le secteur privé africain - chambres de commerce, sociétés et riches particuliers - devrait être sollicité pour contribuer afin de faire de l'AFRAND une entreprise répondant à un besoin.

### **VIII. COMPLEMENTARITE AVEC LES INITIATIVES D'AUTRES ORGANISATIONS AFRICAINES**

21. On a prêté une certaine attention à la nécessité d'éviter le chevauchement avec les mandats et les objectifs futurs d'autres organisations. En particulier, des consultations seront tenues avec l'Union panafricaine pour la science et la technique (UPST) dont le siège est à Brazzaville (Congo); le TWAS installé à Trieste; le Bureau régional pour la science et la technologie en Afrique de l'UNESCO (ROSTA) établi à Nairobi. L'Union panafricaine pour la science et la technique est une organisation soeur de l'AAS et regroupe des institutions plutôt que des individus; l'AAS est un membre régional du TWAS; et l'UNESCO est une organisation intergouvernementale. Les propositions suivantes ont été identifiées pour examen :

- a) le Fonds international pour le développement technologique de l'Afrique de l'UNESCO;
- b) l'Agence africaine sur la biotechnologie PUST/UNCED;
- c) Africa's Special Health Fund, une initiative privée;
- d) le TWAS's Network of Worldwide Centres of Excellence in Science and Technology - la création proposée de 20 centres de science et de technologie, dont six à huit seront situés en Afrique.

22. L'examen visera à bien faire comprendre les initiatives et propositions des uns et des autres ainsi que la nécessité d'une coopération globale et d'un minimum de chevauchement des activités. La caractéristique particulière de l'AFRAND est qu'elle est spécifiquement et directement centrée sur la mise en valeur des ressources humaines pour la recherche appliquée et pour l'application des résultats de la recherche et des inventions à la production industrielle. Des contacts préliminaires ont déjà été établis avec l'African Capacity Building Foundation et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle établie à Harare.

### **IX. PROPRIETE ET LANCEMENT**

23. Il est proposé qu'à l'achèvement de l'étude de faisabilité qui devrait comporter des contacts avec des institutions et des personnalités des cinq sous-régions, une conférence regroupant des représentants des Etats membres africains, des bailleurs de fonds, le secteur privé en Afrique, des chercheurs et des collaborateurs soit convoquée. Il y aura environ 50 participants représentant en particulier les sous-régions. Les participants disposeront d'assez de temps pour étudier le rapport, faire leurs observations et recommandations et finalement lancer la Fondation.

24. Comme indiqué plus haut, le fonctionnement de l'AFRAND dépendra de la réalisation objectifs financiers spécifiés.

### **X. MESURES REQUISES**

25. La Conférence des ministres de la CEA est priée d'approuver le concept d'AFRAND et le financement de ce fonds par la CEA, compte tenu de son incidence considérable sur le développement et l'application de la science et de la technologie en Afrique.

26. L'AFRAND souhaite également que le secrétariat conjoint (OUA, CEA, BAD) ainsi que les organisations agissant à titre individuel :

- a) apportent leur soutien total à l'AFRAND en tant que véhicule important pour la promotion des objectifs des trois organisations continentales que sont l'OUA, la CEA et la BAD;
- b) manifestent leur engagement et obtiennent auprès de leurs membres qu'ils appuient les activités de collecte de fonds de l'AFRAND;

- c) soumettent leurs observations et propositions sur les éléments relatifs à l'administration et à la gestion de l'AFRAND;
- d) soumettent leurs observations et propositions sur tout autre problème concernant l'AFRAND.